

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 24 MAI 2024

OBJET : REHABILITATION DU LAVOIR DE SERMANU

DE 2024-049

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
 Présents : 19
 Absents : 32
 - dont ayant donné pouvoir : 9
Votants : 28
 -dont « pour » : 26
 -dont « contre » : 0
 - Abstentions : 0
 - Non-participations : 0
 - Non votants : 2

Le Vendredi 24 mai 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA Mathieu BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean CASAROMANI Marie Thérèse	COGNETTI Vincent GIUDICELLI Jean GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre NASICA Pierre	OLMETA Pierre PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Jean ROCCHI Ange Toussaint	SARGENTINI François SOUSTRE Frederic SIMONPIETRI Maria Catherine TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André
---	---	---	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA François (à Acquaviva Mathieu) BRUSCHINI Pierre (à Cognetti Vincent) COGNETTI TURCHINI Catherine (à Taddei Pierre)	FERRARI Blaise (à Giudicelli Jean) GIAMARCHI Jean Marc (à Sargentini François) GILLET VITTORI Stéphane (à Nasica Pierre)	GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint) MARTINETTI Antoine (à Olmeta Pierre)	ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)
--	--	--	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ALBERTINI COLONNA Nicolette ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BRUNEL Jean Pierre CASANOVA David CIATTONI Michel	COSTA Jacques COSTA Lucien FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie LECA Jacques MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu	MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme ORSINI François ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles POLIDORI Michel POLIDORI Christiane RENUCCI Franck	SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	--

SECRETAIRE DE SEANCE : JACQUES ANDRE TOMASINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 17 MAI 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 24 MAI 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Le Président expose au conseil communautaire la demande de la commune de Sermanu qui souhaite réhabiliter le lavoir dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine bâti.

Le Président présente donc le devis établi par l'entreprise agricole Taddei Joseph, lequel s'élève à la somme de 37 440 € H.T.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse en suivant le plan de financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240524-2024-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DELIBERATION N 2024-049

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 19 VOTANTS : 28



Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 37 440 € H.T.
CdC 80 %	29 952 €
CCPP 20 %	7 488 €


Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :


DECIDE :

Par 26 voix Pour 0 Contre 0 Abstention
2 Non-votants (Monsieur Taddei pierre et son pouvoir)

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté,
- **De solliciter** la participation financière de la CdC,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 24/05/2024*


Le Président
François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

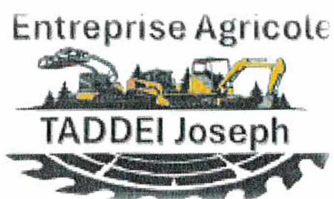
02B-200073138-20240524-2024-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024
Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





SIRET : 52490646800011
MSA : 1690820096070

Hameau Suprano – 20212
 Bustanico

Tél : 06.15.77.50.30

DEVIS
 N° 02/24

DATE: 03/05/2024

CLIENT:	Mairie de Sermano
ADRESSE:	Village 20212 SERMANO

DESCRIPTION	Quantité	Prix Unitaire	Montant
*Elaboration d'une terrasse sur lavoir existant			
Mise en place et sécurisation du chantier	Forfait	600€	600€
Acheminement du matériel	Forfait	800€	800€
Destruction du toit et des piliers	Forfait	1500€	1500€
Retrait des gravas	3	1200€	1200€
Préparation des fondations pour piliers au marteau piqueur	3	400€	1200€
Confection des piliers 30x30x250	3	800€	2400€
Doublage des piliers en pierre	3	1100€	3300€
Destruction mur côté route	Forfait	900€	900€
Retrait des gravas	1	400€	400€
Préparation arase côté route	Forfait	600€	600€
Arase côté route	1	500€	500€
Confection poutre 5x3x2x0,4+3	18 ML	300€	5400€
Confection toit terrasse 5x3,5	17,5m ²	360€	6300€
Poutrelles, ourdis, ferraille			
Etanchéité de la terrasse	20m ²	65€	1300€
Fermeture grille et portillon + pose	16ML	220€	3520€

Page 2/2
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240524-2024-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024
 Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



*Remise en état du lavoir (500x120)			
Reprise des fissures	Forfait	1200€	1200€
Étanchéité des bassins 120x70	3	700€	2100€
Crépis extérieur lavoir + mur	20m ²	70€	1400€
Fermeture et sécurisation avec rampe	11ML	220€	2420€
Nettoyage charrier	Forfait	400€	400€
	SOUS-TOTAL		37440€
	TVA non applicable selon l'art. 293b du CGI		
	MONTANT TOTAL		37440€

TOTAL: Trente – sept mille quatre cent quarante Euros

Page 2/2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240524-2024-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024
Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

